

mais l'atmosphère dans la classe, la confiance et l'estime, la franchise réciproques.

Gérard BAILLY-MAITRE

P.S. Depuis que j'ai écrit cet article, il y a quelques mois, peu de changement. Pour ma part, l'expérience dans l'ensemble marche assez bien.

Cependant il nous paraît très difficile de co-évaluer les travaux soumis au groupe, et pratiquement impossible de dépasser la rubrique « Effort » pour les travaux individuels. Et encore...

L'absence de « notes » sur les copies est bien admise ; le registre est consulté modérément, et mes impressions ne donnent pas lieu à contestations ; la liste des travaux libres que chacun devrait y tenir ou y vérifier pour son propre compte n'est même que rarement mise à jour (ce que je déplore, parce que c'est pour moi un secrétariat pénible) ; enfin je n'ai constaté ni surprise ni réclamation au moment des bulletins trimestriels.

Somme toute, les « notes » ne semblent pas — je m'en félicite — la préoccupation majeure de mes élèves. (6^e / 4^e / 3^e, sauf pour les épreuves de Brevet que nous « bachotons » sur 20 de temps à autre). Nous pratiquons le bilan de travail par quinzaine, avec commentaire mutuel ; je m'entretiens quotidiennement avec les élèves, surtout s'ils sont en difficulté...

Pas de problème côté parents. Il est assurément honnête et utile de leur annoncer ses intentions, dès le début de l'année.



Photo G. Bailly-Maitre

LA LOI (MATHÉMATIQUE) DES CARNETS DE NOTES

C'était le temps où les instructions ministérielles encourageaient prudemment les novateurs : il était conseillé de remplacer la notation chiffrée par des lettres. Cette révolution, survenant après Mai, acheva de semer la panique chez beaucoup d'enseignants.

— Mais comment ferez-vous la moyenne en fin de trimestre ?

— C'est très simple ! Vous écrivez sur des petits papiers les différentes lettres obtenues par un élève, vous les déposez dans un chapeau, vous agitez et tirez un papier au hasard : c'est le résultat du trimestre ! » (1)

Il est vrai que la notation par lettres soulevait d'étonnantes objections. Mes sixièmes d'alors se posaient aussi des questions : « Où placer exactement sur le graphique mensuel — que nous établissons en réunion de coopérative — le point correspondant par exemple aux mathématiques ? » Et moi,

(1) Propos réellement tenus lors d'un conseil des professeurs ayant pour objet de décider si la notation chiffrée devait être ou non maintenue...

l'ardent défenseur des lettres (fallait-il que je sois stupide !) je ne savais que répondre. Je n'allais quand même pas leur dire à eux, mes trop logiques petits sixièmes que l'on voyait bien... à peu près... où placer le fameux point ! Ils voulaient une loi, une vraie loi des carnets de notes qui tranche dans tous les cas, sans discussion, sans hésitation. Une loi mathématique que moi, professeur de mathématiques, j'aurais dû connaître... Mais comme je ne la connaissais pas, nous avons cherché ensemble et je vous livre le fruit de leur réflexion (tiré du travail envoyé à nos correspondants qui étaient alors des élèves du C.E.G. de Douvres-la-Délivrande).

Nelly et Christine avaient proposé la solution suivante :

« Il y a cinq appréciations : A, B, C, D, E. Quand on a deux appréciations, on prend pour résultat l'appréciation qui est juste au milieu s'il y en a une. Ex : $A E = C$; $B D = C$. S'il n'y a pas d'appréciation juste au milieu : quand il y a eu progrès on prend l'appréciation qui est juste au-dessus du milieu, quand il y a eu baisse on prend l'appréciation qui est juste au-dessous du milieu. Ex : $D A = B$; $A D = C$. »

Jean-Pierre avait procédé autrement :

« A chaque appréciation je fais correspondre un nombre :

$A = 10 \quad B = 8 \quad C = 6 \quad D = 4 \quad E = 2$

Quand j'ai deux appréciations je fais le total des deux nombres et je divise par deux. Si le résultat est pair, donc un nombre de mon tableau, je le note. Si le résultat est impair j'ajoute 1 s'il y a progrès, je retranche 1 s'il y a baisse. »

Et les deux méthodes donnant (eh ! oui.) les mêmes résultats, tous trois avaient composé le tableau suivant :

AA = A	BA = A	CA = B
AB = B	BB = B	CB = B
AC = B	BC = C	CC = C
AD = C	BD = C	CD = D
AE = C	BE = D	CE = D
DA = B	EA = C	
DB = C	EB = C	
DC = C	EC = D	
DD = D	ED = D	
DE = E	EE = E	

Comme ils avaient déjà découvert le tableau à double entrée, je leur ai suggéré d'essayer de construire un vrai tableau plus simple. Et le lendemain Nelly et Christine présentèrent leur tableau à la classe :

1	A	B	C	D	E
2	A	B	C	D	E
A	A	A	B	B	C
B	B	B	B	C	C
C	B	C	C	C	D
D	C	C	D	D	D
E	C	D	D	E	E

Pardon, Monsieur le Ministre, j'ai dépassé le « cadre » du programme, mais c'est votre faute : le remplacement des notes par des lettres impliquait logiquement l'étude des lois de composition internes... Mais je n'ai que faire de votre réponse. D'abord... vous n'êtes plus ministre, pas plus que votre successeur qui a approuvé le retour à la notation chiffrée. La « loi des carnets de notes » que nous avons découverte n'était ni commutative, ni associative... et ces lacunes posaient des problèmes, d'insurmontables problèmes au moment de la sélection.

Jean-Michel et Eric les avaient d'ailleurs entrevus : « Quand on a deux lettres qui se suivent tout va bien. Mais quand il y a plus de deux lettres, on ne sait pas comment faire ; nous avons trouvé plusieurs méthodes, les voici ; exemple choisi : A B D B

— méthode d'Eric. $AB = B ; BD = C ; DB = C$ puis $BC = C ; CC = C$ résultat : C

— méthode de Patricia. $AB = B ; BD = C ; CB = B$ résultat : B

— méthode de Christine : $AB = B ; DB = C$ puis $BC = C$ résultat : C

A votre avis, quelle méthode faut-il prendre ? Pouvez-vous nous aider à résoudre ce problème ? »

Nos amis de Douvres n'ont pas su résoudre notre problème du carnet de notes. Personne n'a su le résoudre...

Si donc vous trouvez une solution à notre problème, dites-le nous ! écrivez à Monsieur le Ministre ! Peut-être rétablira-t-il la notation par lettres puisqu'il sera possible alors de faire... l'irremplaçable moyenne trimestrielle !

Gérard Mouy
34, rue J.M. de Hérédia
72 - Le Mans

HÉLÈNE VIRARD

Nous avons appris le décès pendant les vacances de notre camarade Hélène Virard, de Poligny (Jura).

Tous ceux qu'elle a aidés dans son département et dans les nombreux stages auxquels, avec sa sœur Henriette, elle apportait sa chaleureuse participation, garderont le souvenir ému de son fidèle dévouement à l'éducation.